

PREFECTURE DE L'ARDECHE ELECTIONS LEGISLATIVES 2024 – 1ER TOUR ET 2ND TOUR

SITE DE LIVRAISON DES PROFESSIONS DE FOI ET BULLETINS DE VOTE DES CANDIDATS

Personnes à contacter 1h au préalable de toute livraison :

Stéphanie VANDERHEYDEN - pref-elections@ardeche.gouv.fr – 06 47 75 62 01

ou

Philippe ROBERT - pref-elections@ardeche.gouv.fr - 06 31 66 67 33

Site de livraison : Boulodrome Felix-Bergeroux _ Place du champ de mars – 07000 PRIVAS

Attention : pas de quai de déchargement – prévoir camion avec hayon

Coordonnées GPS : 44°44'10.8"N 4°36'00.5"E

Horaires et modalité de réception :

1 ^{er} TOUR	2 nd TOUR
Mardi 19 juin à 18h (Délai de rigueur)	Mercredi 3 juillet à 12h (Délai de rigueur)
Lundi : 08h00 à 17h00 et Mardi 8h00 à 9h00	Mardi : 08h00 à 18h00 et Mercredi 8h00 à 12h00



CRITERES DE CONDITIONNEMENT

Toutes les professions de foi et bulletins de vote doivent être accompagnées **OBLIGATOIREMENT** sur la palette d'une étiquette de couleur :

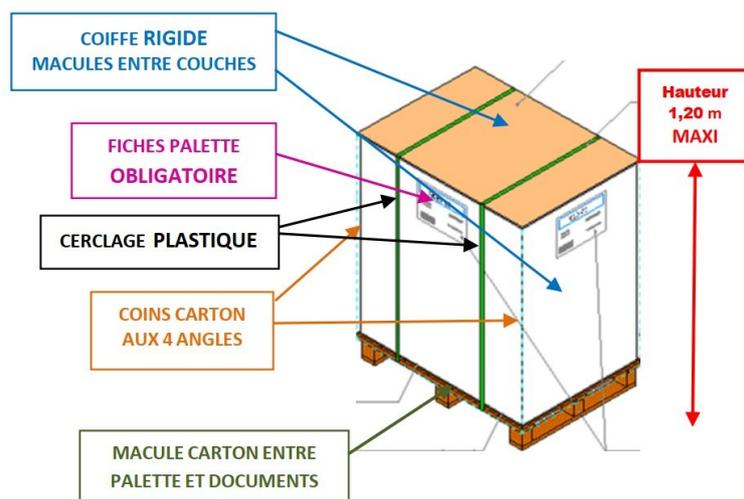
- ✓ Circonscription 1 : Rouge
- ✓ Circonscription 2 : Bleu
- ✓ Circonscription 3 : Jaune

◆ Éléments du bon de livraison :

- ✓ Nom de la circonscription
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité de professions de foi ou bulletins de votes

◆ Critères de conditionnement :

- ✓ Mise en carton ou sur palette 80*120 identifiée avec une fiche palette
- ✓ Un seul candidat par palette
- ✓ Conditionnés par paquets bien talonnés à minima tous les 500 exemplaires **sans film rétractable et sans intercalaires**
- ✓ Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer une macule carton avant la 1ère couche
- ✓ Apposer une coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés (ou un plateau)
- ✓ FILMER la palette + CERCLAGE plastique



Le Filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette).

IMPORTANT

NE PAS GERBER LES PALETTES PENDANT LE TRANSPORT !

Conseil : Pour éviter que les transporteurs ne gerbent d'autres palettes dessus : scotcher un carton vide -témoin- sur le dessus de la palette

Indiquer impérativement sur la FICHE PALETTE :

- Nom de la préfecture et du candidat
- Type de document : Profession de Foi (Circulaires)
- Quantité de documents/palette
- Numéro de palette

Ajouter la mention, « **NE PAS GERBER** » (sur au moins 2 faces de la palette)

Circonscription N° XX / CANDIDAT XX
NE PAS GERBER
XXX PROFESSIONS DE FOI ou BULLETINS DE VOTE
Palette n°xy / z palettes